

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

OBJET :
FONDS VERT :
AUTORISATION DE
DEPOT DE
CANDIDATURE ET
DE SOLlicitATION
DE SUBVENTION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

N° BU2023-13

Séance du 07 juillet 2023

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 9

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet à douze heures et quinze minutes, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 30 juin 2023

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Benjamin VIBERT – M. Stéphane VALLI - M. Sébastien
JAVOGUES – M. Gabriel DOUBLET – Mme Chrystelle
BEURRIER – M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Aurélie
CHARILLON

Délégués excusés :

M. Pierrick DUCIMETIERE – Mme Carole VINCENT –
M. Claude THABUIS – M. Philippe MONET – M. Régis
PETIT - Mme Nadine PERINET– M. Christophe
ARMINJON

<p>FONDS VERT : AUTORISATION DE DEPOT DE CANDIDATURE ET DE SOLlicitATION DE SUBVENTION</p>
--

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n° CS2020-25 du 10 septembre 2020 relative aux délégations du Bureau et du Président du Pôle métropolitain ;

Vu le Contrat de relance et de transition écologique du Pôle métropolitain signé en date du 12 mai 2022 ;

Vu la circulaire du Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) ;

Annoncé le 27 août 2022 par Madame la Première ministre Elisabeth Borne et effectif depuis début janvier, le fonds vert est un dispositif pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour l'année 2023, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou

privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Ces objectifs nationaux se déclinent tous localement. Le fonds finance ainsi trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires.
- Leur adaptation au changement climatique.
- L'amélioration du cadre de vie.

Dans ce cadre et conformément à la feuille de route du Pôle métropolitain pour le mandat 2020-2026, il est proposé de candidater à l'obtention de ces subventions pour les projets de services à la mobilité et plus particulièrement liés au covoiturage.

Après les six premiers dossiers présentés et retenus en mai et juin 2023 pour un montant total de subvention de 312 211 € (50% du montant total), deux opérations supplémentaires du Pôle métropolitain sont ainsi soumises à une demande de subvention équivalent à 50% du cout total des projets dans le cadre du Fonds vert :

1) Financement des coûts d'exploitation, de fonctionnement et d'animation du service HéLéman (partie Haute-Savoie) dans le cadre du marché établi avec la société ECOV durant 3 ans (septembre 2023 à septembre 2026)

La demande de fonds vert doit permettre de soutenir le développement du covoiturage dynamique sur le territoire et plus précisément :

- L'exploitation et le fonctionnement des lignes HéLéman (Faucigny et Vuache Genevois) c'est à dire la mise en place et l'utilisation d'outils, temps RH pour assurer le suivi du service, la maintenance et le pilotage.
- Le temps RH pour assurer le développement de communautés, volet communication avec définition et mise en œuvre du plan de communication annuel.

Le montant total de cette opération s'établit à 349 671 € sur 3 ans. Le fonds vert est sollicité par le Pôle métropolitain du Genevois français à hauteur de 50 % soit 174 935 €.

2) Financement des coûts d'exploitation, de fonctionnement et d'animation du service HéLéman (partie Ain) dans le cadre du marché établi avec la société ECOV durant 3 ans (septembre 2023 à septembre 2026)

La demande de fonds vert doit permettre de soutenir le développement du covoiturage dynamique sur le territoire et plus précisément :

- l'exploitation et le fonctionnement des lignes HéLéman (Faucigny et Vuache Genevois) c'est à dire la mise en place et l'utilisation d'outils, temps RH pour assurer le suivi du service, la maintenance et le pilotage.
- le temps RH pour assurer le développement de communautés, volet communication avec définition et mise en œuvre du plan de communication annuel

Le montant total de cette opération s'établit à 174 935 € sur 3 ans. Le fonds vert est sollicité par le Pôle métropolitain du Genevois français à hauteur de 50 % soit 87 468 €.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la candidature du Pôle métropolitain au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) pour les dossiers présentés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions afférentes aux opérations citées ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les différents documents afférant au dépôt de candidature et aux demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 12/07/23

Publié ou notifié le 12/07/23

Le Président,
Christian DUPESSEY

